



Rossinière, le 22 juin 2023

**MUNICIPALITE  
DE  
ROSSINIÈRE  
\***

**PUBLICATION**

Réf. : 1.4. - Conseil communal/nye

**La Municipalité de la Commune de Rossinière**

La Municipalité de la commune de Rossinière, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et la loi sur les communes (LC), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 22 juin 2021, le Conseil communal a accepté l'objet suivant :

- 1) Le préavis No 06/2023 relatif aux « Comptes et gestion 2022 », à savoir :
  - D'accepter les comptes 2022 tels que présentés ;
  - D'accepter la gestion 2022 de la Municipalité et d'en donner décharge aux organes concernés.
  
- 2) Le préavis No 07/2023 relatif à une « Demande de crédit supplémentaire pour la révision du plan d'affectation communal (PACom) », à savoir :
  - D'accorder un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 125'000.00 pour la révision du Plan d'affectation communal (PACom) ;
  - De financer ce montant si nécessaire par un emprunt bancaire ;
  - De consolider la dette de CHF 95'000.00 ;
  - D'amortir l'investissement sur une durée de 20 ans.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :

La Secrétaire :

Jean-Pierre Neff

Nathalie Yersin



Les électrices et électeurs peuvent consulter le texte des préavis municipaux au Secrétariat municipal.

- Conformément à l'art. 107 alinéa 2, lettre e) LEDP, le préavis 06/2023 **ne peut faire l'objet d'une demande de référendum** ;
- Conformément à l'art 109 LEDP, la demande de référendum pourra être formulée pour le préavis No 07/2023, dans les 10 jours, soit dès le 23 juin 2023 jusqu'au 02 juillet 2023.